
CONSEIL MUNICIPAL du 05 SEPTEMBRE 2017

Le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} septembre 2017, s'est réuni le 05 septembre 2017 en séance ordinaire, à dix-neuf heures à la mairie, sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, maire.

Etaient présents : M. BUSSON, Maire
Mmes MARTIN, PILVIN, MM. BARIL, COUILLARD, adjoints
Mmes BRIERE, CANNOT, GUILMATRE, SAADI, TENENBAUM,
MM. BREHIER, LE COMTE, LEVEUF, conseillers.

Absents excusés : MM. DAKYO, HY.

Secrétaire de séance : Axelle BRIERE

Avant d'entamer la séance, monsieur Le Maire demande aux élus si des observations sont à apporter au dernier procès-verbal.

Aucune remarque n'est formulée, le Procès-verbal du 27 juin est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES SCOLAIRES

1.1. POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

La rentrée s'est bien déroulée. 163 élèves ont été recensés par l'inspecteur le jour de la rentrée. Une troisième classe de maternelle a été ouverte, les enfants sont répartis ainsi :

Petite et moyenne Maternelle :	21	Moyenne maternelle :	18
Grande maternelle :	23		
CP :	23	CE1/CE2 :	26
CE2/CM1 :	26	CM1/CM2 :	26

1.2. BILANS

1.2.1. Restaurant scolaire – Année 2016/2017

Le bilan du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2016/2017 avait été précédemment transmis aux conseillers municipaux.

20 606 repas ont été servis cette année, soit 12% de plus par rapport à l'année passée. 157 élèves étaient inscrits au restaurant scolaire pour 165 élèves scolarisés (96 %).

90 à 92 % des élèves scolarisés mangent quotidiennement au restaurant scolaire.

En moyenne, la fréquentation des élèves de maternelles est plus accentuée que celle des primaires, de 91 à 96 % pour les petits et 86 à 90 % pour les classes élémentaires.

Pour le bilan financier,

En dépenses, l'augmentation est justifiée par l'achat de repas supplémentaires et des frais de personnel en hausse (renforcement de l'équipe les jours de TAP et remplacement de personnel).

En investissement,

Un four de remise en température plus performant a été acquis, ainsi que quelques tables, bancs et chaises.

En contrepartie, les recettes sont en hausse par l'encaissement des repas supplémentaires et le versement par notre assurance, de remboursements de salaires d'un agent absent depuis novembre 2015.

Cette baisse de charges permet de réduire le prix de revient du repas qui s'élève à 6,62 €.

Le prix du repas est facturé par API restauration à 2.77 € TTC, nous facturons le repas aux familles à 3,45 €. La participation communale représente 48 %.

Néanmoins, petit bémol sur la trésorerie de la régie cantine,

Des dettes récurrentes depuis 2015 restent à ce jour, impayés par une dizaine de familles.

Le bilan est approuvé sur les sommes de 153 668,08 € en dépenses et 87 561,66 € en recettes.

1.2.2. Garderie

Bilan remis aux élus, avec détail du temps d'occupation.

Malgré les 147 élèves inscrits à la garderie cette année, seulement 15 % de l'effectif scolarisé fréquente régulièrement la garderie.

Le principal vecteur est le fonctionnement « à la carte », bien apprécié des parents.

Il est remarqué que les enfants sont plus nombreux sur les mois d'hiver.

Les enfants sont encadrés par un adjoint d'animation, aidé sur le créneau « 8h15-8h45 » de deux ASEM le matin, et de deux adjoints d'animation le soir. L'effectif du matin est plus conséquent que le soir.

Pour le bilan financier,

Des dépenses en augmentation essentiellement dûes aux frais de personnel.

La deuxième adjointe d'animation est devenue stagiaire de la fonction publique depuis septembre 2016 alors qu'elle était précédemment en contrat aidé, d'où des charges de personnel en hausse.

Les recettes restent identiques.

La répartition des dépenses s'élève donc à 43 % pour la part communale au lieu de 21% l'année dernière.

Le prix de la demi-heure de présence est facturé à 1,00 € aux familles.

Néanmoins, 971 € restent à ce jour, impayés par 4 ou 5 familles.

Le bilan est approuvé sur les sommes de 21 109,54 € en dépenses et 12 008 € en recettes

1.2.3. Temps d'Activités périscolaires

96 élèves étaient inscrits aux activités périscolaires, pour 165 élèves scolarisés (58 %).

Quota maximum en fonction du nombre d'animateurs.

En moyenne, la fréquentation des élèves de primaires est plus accentuée que celle des maternelles, de 57 à 62 % pour les grands et 46 à 51 % pour les classes maternelles.

Pour le bilan financier,

Des dépenses en augmentation essentiellement dûes aux frais de personnel,

L'animatrice-coordinatrice est devenue stagiaire de la fonction publique depuis septembre 2016 et une 4^e animatrice a été recrutée sur l'année 2017.

Les recettes sont en baisse, du fait :

- de l'arrêt du contrat aidé pour la coordinatrice

Le prix de la séance était facturé 2,00 € aux familles. 554 € restent à ce jour, impayés à la trésorerie. Les excédents des deux premières années, 7313.22 €, comblent pour moitié le déficit enregistré cette année. Nous espérons toucher un solde de participation de la CAF pour le 1^{er} semestre 2017.

Le bilan final de ces 3 années aura coûté 6 904 € à la collectivité, soit 72 € par enfants inscrits !

Hormis les chiffres, la découverte de différents ateliers a apporté pleine satisfaction à nos petits Saint Laurentais.

Le conseil municipal remercie notre animatrice -coordinatrice et son équipe d'animatrices pour le bon travail effectué.

1.3. SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE/CLASSE DECOUVERTE

(Délibération n° 1.09.17)

Comme suite à la demande de subvention, déposée auprès du service jeunesse du Département, pour financer le séjour de trois jours de la classe de CM1/CM2 à CONDE SUR VIRE sur le thème de la découverte de la rivière, la commission permanente du Conseil Départemental a décidé d'accorder à notre commune la somme de 248,40 €.

Ce séjour a été financé en partie par la commune, la coopérative scolaire et les parents d'élèves.

Le conseil municipal décide de reverser cette somme de 248,40 € sur le compte de la coopérative scolaire qui a financé en partie cette classe de découverte.

2. PERSONNEL COMMUNAL

Comme suite à la réorganisation de la semaine scolaire de 4 jours, les ASEM et les agents d'entretien des écoles ont été consultés sur la réorganisation des horaires hebdomadaires de travail.

Après avoir donné leur accord les horaires hebdomadaires suivants sont modifiés :

Horaire ASEM– augmentation de 3 heures par semaines scolaires, soit en horaire moyennisé 2h 30 hebdomadaires. (Délibération n° 2.09.17)

Horaire agent d'entretien– diminution de 2 heures par semaines scolaires, soit en horaire « moyennisé » moins 1h53 hebdomadaires. (Délibération n° 3.09.17)

Comme suite au recrutement d'un rédacteur principal, le conseil municipal complète la délibération du 15/03/2004 afférent au régime indemnitaire et étend l'IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires) aux fonctionnaires de catégorie B (Indice > IB 380). (Délibération n° 9.09.17)

3. INTERCOMMUNALITE

3.1.CAUX ESTUAIRE - FONDS DE CONCOURS – ANNEE 2017 (Délibération n° 4.09.17)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que face au désengagement des différents partenaires et dans un contexte de difficultés financières pour le bloc communal, le Conseil Communautaire de Caux Estuaire a décidé, à la majorité, lors de la séance du 19 mars 2015, de créer un fonds de concours de fonctionnement destiné à aider les communes de notre territoire à financer leurs dépenses de fonctionnement.

Le montant global de ce fonds de concours était de 161 186 euros, la commune de SAINT LAURENT DE BREVEDENT a pu bénéficier de ce fonds.

Au titre de l'année 2017, les conseillers communautaires ont à nouveau, à l'unanimité, approuvé la création d'un fonds de concours de fonctionnement aux communes membres d'une enveloppe globale de 162 372 €.

L'enveloppe a été répartie comme suit :

- Versement du fonds de concours aux seules communes ayant en 2013 un niveau de recettes de fonctionnement par habitant inférieur à 1,5 fois le niveau moyen de recettes de fonctionnement des 16 communes membres,
- Attribution d'une part fixe aux deux communes les plus peuplées du territoire :
 - o Part fixe de 16 000 euros à la commune de Saint Romain de Colbosc, ville centre,
 - o Part fixe de 3 000 euros à la commune de Saint Laurent de Brèvedent.
- Répartition du solde de l'enveloppe au prorata de la population DGF, avec réfaction de 200 habitants pour population carcérale pour Saint Aubin Routot.

Ce fonds est destiné au financement du fonctionnement des équipements communaux (bâtiments, voiries, etc.) ou compétences communales (écoles primaires, périscolaire...).

Dans le cadre de ce fonds de concours, la commune de SAINT LAURENT DE BREVEDENT peut bénéficier de ce fonds à hauteur de **13 067,87 €** pour l'année 2017.

Il est proposé :

- au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ce fonds de concours de fonctionnement pour les opérations listées ci-après :
 - Fourniture d'énergie, électricité
 - Achat de combustibles (école, presbytère, local garderie/T.A.P./Atelier)
 - Achat de produits d'entretien

pour un montant total de **13 067,87 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander le versement du fonds de concours de fonctionnement d'un montant de **13 067,87 €**, en vue du financement des dépenses ci-dessus désignées

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte afférent à cette demande.

3.2.SDE 76 – Adhésion commune NEUFCHATEL en Bray (Délibération n° 5.09.17)

La commune de Neufchâtel-en-Bray a demandé son adhésion au SDE 76 pour toutes les compétences, sauf la distribution du gaz. Le SDE 76 a accepté cette adhésion en délibérant le 05 juillet dernier.

L'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE 76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises, il est donc proposé d'accepter l'adhésion de la commune de Neufchâtel-en-Bray au SDE 76 pour les compétences de l'article 2 (électricité, éclairage public et activités connexes) sauf le gaz,

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal accepte cette adhésion.

4. FINANCES

4.1.DECISION MODIFICATIVE- BUDGET EAU (Délibération n° 6.09.17)

Après constatation d'une erreur de saisie sur la comptabilité du budget « Eau et Assainissement », titre n° 20 (acompte 1^{er} semestre 2016 facturation eau) imputé sans TVA alors que le budget est assujetti à la TVA,

Afin de régulariser cette situation et de permettre l'annulation du titre sur exercice antérieur,

Le Conseil Municipal décide la modification suivante sur le budget « Eau et Assainissement » :

Article 673/67	fct 0	➔	+	91 600 €
Article 70111/70	fct 0	➔	+	51 100 €
Article 701241/70	fct 1	➔	+	9 800 €
Article 70128/70	fct 0	➔	+	1 900 €
Article 70611/70	fct 1	➔	+	22 300 €
Article 706121/70	fct 1	➔	+	6 500 €

4.2.ADHESION A SEINE MARITIME ATTRACTIVITE (Délibération n° 7.09.17)

Monsieur le Maire expose que lors de la séance plénière du 6 décembre 2016, le Département de la Seine-Maritime, a voté la création de « Seine-Maritime Attractivité » (SMA), fruit de la fusion de ses trois agences départementales en matière de soutien aux territoires (SME, Comité Départemental du Tourisme et ATD76). SMA aura pour objet la réalisation d'études, la conduite d'actions de développement local, de soutien et de promotion des territoires.

Elle sera chargée de la mise en œuvre de la politique touristique du Département et de l'élaboration de produits touristiques.

Les missions de l'agence SMA seront réparties en cinq grands pôles :

1. Pôle Administration /Finances
2. Pôle Ingénierie
3. Pôle Développement
4. Pôle Communication /E-marketing
5. Pôle Promotion /Presse

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'adhésion de la commune de Saint Laurent de Brèvedent à Seine-Maritime Attractivité.

Une participation annuelle de 0,50 € par habitant sera demandée.

5. ASSOCIATIF

➤ CONVENTION OCCUPATION LOCAL COMMUNAL

SOPHROLOGIE (Délibération n° 8.09.17)

Le Maire indique qu'une activité « sophrologie » a été mis en place l'année dernière dans une salle de classe de l'ancienne école.

L'intervenant qui bénéficiait d'une autorisation d'occupation de ce local a cessé son activité.

Madame xxxxxxx, sophrologue indépendante, reprend cette activité lors de cette nouvelle rentrée.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'adopter une convention de partenariat entre la commune et Madame xxxxxx pour l'utilisation des locaux municipaux, moyennant une participation de 50 € annuels

Le conseil municipal approuve les termes de la convention proposée et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat avec madame xxxxxx qui prendra effet à compter du 21 septembre 2017.

6. TRAVAUX DES COMMISSIONS

Commission Travaux (Rapport d'Alain COUILLARD)

- Les travaux de réfection de voirie rue du Point du Jour ont débuté aujourd'hui.
- La commission a sélectionné l'entreprise « Eco-bois » pour débroussailler et élaguer le pourtour de l'entreprise Imétal. Après consultation de 4 entreprises, cette société était la mieux-disante.
- Les travaux d'aménagement des sanitaires de l'ancienne école, exécutés par notre adjoint technique, sont bien avancés.
- Eclairage public, début septembre, nous repassons aux horaires d'hiver.
- Les peintures de l'agence postale, de la garderie et de l'entrée de la salle polyvalente ont été réalisées cet été.
- Le ravalement de la salle polyvalente est en cours.

Commission cadre de vie (Rapport de Roselyne PILVIN)

Depuis le dernier conseil,

- La sculpture bois dans le parc du château a été réalisée ;
- Le transformateur du hameau du carreau a été décoré d'un castor ;
- Le feu d'artifice et le vide grenier se sont bien passés.

Les prochaines réalisations seront :

- La réalisation d'un nouveau décor « castor » au pied du château d'eau ;
- La pose d'une fontaine à proximité de l'église ;
- La restauration du monument aux morts ;
- L'aménagement d'un abri sur le terrain de pétanque, ainsi que des nouveaux bancs.

Un programme de formation et une étude sur le terrain est en cours avec CAUX ESTUAIRE pour le « zéro phyto », des panonceaux seront bientôt apposés aux endroits spécifiques.

Commission Animations-Informations (Rapport de Michèle MARTIN)

Michèle MARTIN évoque la prochaine matinée des associations le 9 septembre prochain.

Commission urbanisme (Rapport de Laurent BARIL)

Dans le cadre de la Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune de Saint-Laurent-de-Brévedent organise sa deuxième réunion publique clôturant les principaux points d'avancement du PLU :

Première et deuxième phases : le diagnostic et le PADD :

Le diagnostic territorial a permis de dégager les points forts et les contraintes de Saint-Laurent-de-Brévedent en vue de dégager les grands enjeux du futur projet d'urbanisme.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), présenté à la population le 7 février 2017, déterminait quant à lui les grandes lignes de l'aménagement du territoire sur Saint-Laurent-de-Brévedent pour les dix prochaines années.

Troisième phase : les pièces réglementaires du document d'urbanisme :

Traduction réglementaire des enjeux définis lors de la phase précédente.

Présentation des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation, Règlement écrit et Zonage)

Cette deuxième réunion publique est fixée le mercredi 13 septembre 2017 à 18h30 à la salle du Château.

Dans les quinze jours suivants la réunion publique, une exposition composée de posters synthétiques et explicatifs sera ouverte au public dans les locaux de la mairie.

L'arrêt du P.L.U. est projeté pour Octobre 2017, suivra ensuite l'envoi du projet aux personnes publiques associées qui auront 3 mois pour émettre des observations. Une enquête publique suivra cette étape. A l'issue du rapport du commissaire enquêteur, le Plan Local d'urbanisme pourra être approuvé au printemps 2018.

7. QUESTIONS DIVERSES

Bibliothèque

MF QUONIAM informe les élus d'une procédure de « désherbage » à la bibliothèque.

Depuis plusieurs années, les conseillers de la Médiathèque Départementale suggéraient à la bibliothécaire, de procéder à un grand désherbage dans les collections. Avec leur aide, cet été, Mme RENARD et son équipe de bénévoles ont effectué ce fameux désherbage et en ont profité pour réaménager le local de façon plus conviviale avec un coin lecture coté adultes.

Désherber ?

C'est retirer des rayonnages et du catalogue de la bibliothèque, les documents périmés, obsolètes, abîmés ou délaissés par le public.

2433 ouvrages ont été désherbés, flashés, sortis d'inventaires, ils ont été répartis en lots pour une seconde vie :

- * Réserve de la bibliothèque : les livres régionaux et classiques
- * Ecole des Sources plus particulièrement pour la nouvelle classe de Maternelle
- * Boîtes à livres de St Laurent et Bacs de mise à disposition à la Bibliothèque
- * ISANABA : docs enfants et romans jeunes
- * SECOURS POPULAIRE D'HARFLEUR
- * BRIC A BRAC DU HAVRE
- * EMMAUS
- * MADAGASCAR : albums enfants pour une école primaire
- * Recyclage papier : documentaires obsolètes, livres en très mauvais état, revues

Laurent BARIL demande aux élus s'il pourrait être envisagé une borne de vidange pour les camping-cars et une borne de rechargement électrique pour les véhicules utilisant cette énergie.

Ces demandes feront l'objet d'un examen en commission travaux.

Site internet

M. LEVEUF évoque le problème récurrent du site internet. Les mois passent et nous n'avons toujours pas la main pour les mises à jour, ni pour les newsletters. Des concepteurs de sites ont été consultés, trois devis ont été reçus. La commission « Infos-communications » va analyser ces propositions pour statuer sur ce sujet.

Chasse

Comme chaque année, Monsieur xxxxx réitère sa demande d'occupation du bois de l'Etoile pour la saison de chasse 2017/2018. Accord lui est donné dans les mêmes conditions de sécurité que les années précédentes.

En contrepartie de cette autorisation, les chasseurs effectueront un don financier au CCAS.

Pour Info, les dossiers suivants sont laissés à la disposition des élus :

- Rapport annuel 2016 du SEVEDE
- Rapport 2016 maintenance éclairage public
- Dossier de presse pour l'installation de pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

Prochaines réunions :

Conseil Municipal	☞	Jeudi 19 octobre 2017	à 19h00
	☞	Mardi 19 décembre 2017	à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.